

DÉLIBÉRATION N° 2024.12.20
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS PARTIEL

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Ludovic MAULNY - Pascale CLAUSER - Jean-Bernard MAILLARD - Éric POTIER - Philippe BERTEMONT - Françoise COUTAND - Catherine INNOCENT - Philippe ONILLON - Marie-Christine DEHLINGER - Marie-Laure PAIN - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoirs : Jean-Luc VERET donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN - Marie-Claude HOFFNUNG donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD - Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA.

Absente non-excusee : Houria BADEK.

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En raison de l'avancement de grade d'un agent, il convient de créer un emploi :

- Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps partiel

Ainsi, elle propose à l'assemblée de créer, un emploi permanent d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 19/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De créer, un emploi permanent d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 19/35^{ème}.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025.

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 18.12.2024

